



Lors de la dernière réunion entre le Conseil National de la Profession des Infirmier(e)s-Anesthésistes (CNPIA) et les conseillers de la ministre Darrieussecq, les représentants de la profession ont eu l'opportunité d'aborder les enjeux concernant les Infirmier(e)s-Anesthésistes Diplômés d'État (IADE). Cependant, malgré les espoirs nourris par des discussions antérieures, les perspectives concrètes de reconnaissance semblent s'éloigner de plus en plus.

#### ***Le statut des infirmier(e)s-anesthésistes : un débat interminable***

Le sujet épineux du statut des IADE, et de la reconnaissance de leur pratique avancée, a été une fois de plus au cœur des échanges. Alors que les discussions avec l'équipe ministérielle précédente laissaient entrevoir une avancée concrète dans la grande loi infirmière annoncée depuis plusieurs mois, la rencontre récente a suscité un fort sentiment de stagnation. Les représentants des infirmier(e)s-anesthésistes ont exprimé leur frustration face à un discours rigide, où l'autonomie clinique des IADE est de nouveau perçue comme insuffisante pour justifier leur inclusion dans le cadre de la pratique avancée. Selon les conseillers de la ministre, l'intégration de la profession d'IADE dans le cadre d'une pratique avancée à la française, qui demeure très disparate, représenterait même une menace pour son exclusivité de compétences. En effet, cette assimilation risquerait, d'après eux, d'imposer une formation trop généraliste, dont les exigences seraient bien en deçà du niveau requis pour les infirmier(e)s-anesthésistes, compromettant ainsi leur haut niveau d'expertise et d'excellence.

#### ***Un investissement professionnel mal reconnu***

Nos interlocuteurs ont semblé méconnaître les propositions que nos organisations portent depuis plusieurs années. Les infirmier(e)s-anesthésistes n'ont jamais accepté ni les modalités de formation disparates ni une transformation de leur profession en une réductrice mention d'infirmier en pratique avancée (IPA).

Tout en soutenant l'avenir de la pratique avancée IPA, nous demandons une redéfinition du concept « à la française » pour qu'il soit aligné sur les normes internationales. Ce cadre révisé distinguerait clairement deux branches : d'une part, l'IPA, et d'autre part, l'IADE, permettant à chacune de conserver ses spécificités (formation, pratiques, etc.) sans perte d'acquis. Cette redéfinition rectifierait enfin l'oubli de notre profession dans le dispositif de la pratique avancée.

Depuis des années, les organisations IADE se mobilisent activement pour répondre aux besoins de santé croissants et adapter leur rôle. Cependant, l'absence de réponses administratives et le manque de considération politique freinent ces initiatives, sapant peu à peu la confiance des représentants IADE envers les instances décisionnelles.

### ***Une réforme sans impact : perte d'attractivité et impasse pour les spécialistes infirmiers historiques***

Il est désormais clair que la "Loi infirmière-infirmier" annoncée par le nouveau premier ministre Michel Barnier, initialement porteuse d'espoirs, n'apportera aucune réponse aux revendications spécifiques des infirmier(e)s-anesthésistes. En négligeant les besoins d'évolution et les compétences des infirmiers spécialistes, cette réforme pourrait même aggraver la crise d'attractivité de ces professions, entraînant des répercussions directes sur l'ensemble du système de santé.

### ***Toujours en attente d'un dialogue plus constructif***

Malgré leur déception, les représentants des infirmier(e)s-anesthésistes restent engagés dans le dialogue. Toutefois, sans proposition concrète, calendrier de travail précis et véritable stratégie de résolution, la profession IADE saura, une nouvelle fois, prendre ses responsabilités avec sérieux et activera tous les leviers à sa disposition pour se faire entendre et défendre sa juste reconnaissance.

Le Conseil du SNIA.  
Paris le 12 novembre 2024.